



CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE KRONE TRAILER AXLE

Version de novembre 2019

I. Étendue de la garantie

KRONE accorde une garantie pour les défauts sur le produit apparaissant de manière vérifiable au cours de la durée de la garantie et étant imputables de manière vérifiable à un défaut matériel ou de fabrication. La garantie s'ajoute à la garantie légale en raison de défauts du vendeur résultant du contrat de vente avec le premier propriétaire et n'y porte pas atteinte. La durée de garantie dépend de l'utilisation du véhicule qui est définie au chapitre 3. La garantie couvre les frais inhérents à l'utilisation de composants défectueux ainsi que les coûts de location en résultant dans le cadre des conditions prédéfinies par KRONE. La garantie s'applique uniquement aux dommages sur les produits KRONE eux-mêmes. Les dommages consécutifs à défaut, en particulier les frais de remorquage, les coûts de location pour les véhicules de remplacement, les réclamations pour gains manqués ou en dommages et intérêts sont exclus de la garantie. Une éventuelle autre responsabilité en raison des prescriptions légales reste inchangée par la présente.

II. Exclusions de responsabilité

Sont exclus de la garantie les dommages sur les pièces d'usure (plaquettes de frein, disques de frein, etc.) et les dommages ayant été provoqués par une utilisation non conforme des systèmes d'essieu de KRONE, l'absence de mise au point de la puissance de freinage de l'ensemble routier, des dommages mécaniques en raison d'un accident, d'une chute, d'un choc, d'une destruction par négligence ou volontaire ainsi que par un incendie, une mauvaise utilisation du véhicule (par exemple : surcharge, surchauffe, utilisation dans des conditions anormales), un défaut d'entretien, en particulier un manquement aux travaux de contrôle et de maintenance réguliers décrits dans les prescriptions de contrôle et de maintenance de KRONE (version actuelle, voir www.krone-trailer.com), une transformation des pièces ou des modifications aux systèmes d'essieu de KRONE ou l'utilisation de pièces de fabrication externe au lieu de pièces de rechange d'origine KRONE et de lubrifiants et de liquides inadaptés.

Sont également exclus de la garantie les phénomènes tels que les bruits, odeurs, vibrations ou fuites d'huile qui n'ont aucune incidence sur l'opérabilité du système d'essieu KRONE. Si le défaut apparaît en l'espace d'un délai de 6 mois à compter de la première livraison du véhicule au premier propriétaire, il est simplement présumé qu'il s'agit d'un défaut matériel ou de fabrication.

III. Durée de garantie

La garantie commence à la date de la livraison du véhicule au premier propriétaire. La durée de garantie résulte du type d'utilisation et de la zone géographique d'utilisation du véhicule :

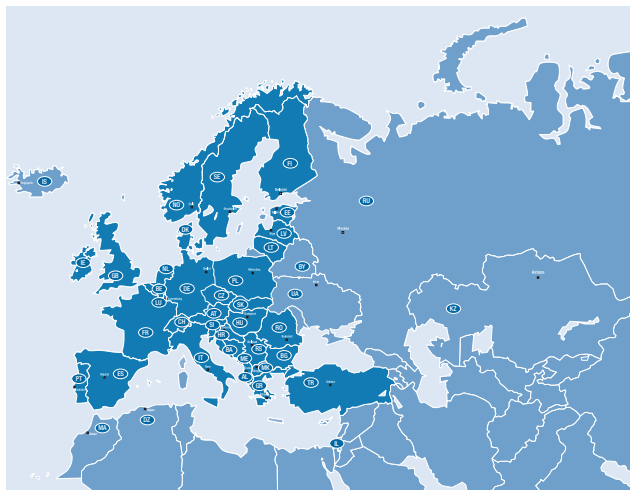
Définition du type d'utilisation :

Utilisation sur route :

Le véhicule est utilisé en permanence uniquement sur des routes pourvues de revêtements en asphalte ou en béton.

L'utilisation hors route est exclue.

Zone d'utilisation Région 1 :



- | | |
|-----------|--------------------|
| Allemagne | Pays-Bas |
| France | Luxembourg |
| Belgique | Autriche |
| Suisse | Royaume-Uni |
| Irlande | Liechtenstein |
| Danemark | Finlande |
| Suède | Norvège |
| Grèce | Portugal |
| Espagne | Italie |
| Slovénie | Slovaquie |
| Estonie | République tchèque |
| Lituanie | Lettonie |
| Hongrie | Pologne |
| Croatie | Bulgarie |
| Roumanie | Macédoine |
| Serbie | Bosnie-Herzégovine |
| Turquie | Albanie |

Montage préconisé Région 1

Région 1	Semi-remorque rideaux coulissants	Semi-remorque fourgon	Châssis de conteneur	Semi-remorque frigorifique	Semi-remorque frigorifique (suspension de viande)
KRONE Trailer Axle Standard	S	S	S	S	–
KRONE Trailer Axle Reinforced	O	O	O	O	S

S = préconisation standard pour remorques utilisées sur route.

O = disponibilité optionnelle pour les applications de transport exigeant une version optimisée/renforcée.

– = variante non disponible pour cette région/cette version du véhicule.

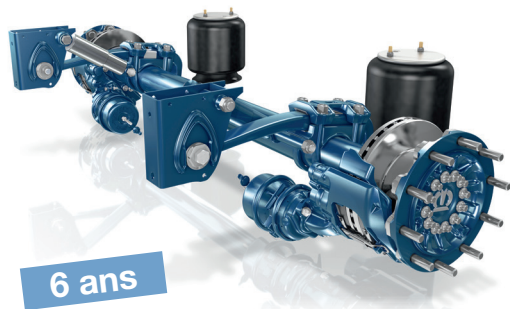
KRONE Trailer Axle :

Extension de garantie sur tous les essieux à l'exclusion des composants concernés par l'usure*

KRONE Trailer Axle Standard – disque et tambour

La base fiable en version 9 t.

Pour remorques endurantes utilisées sur route

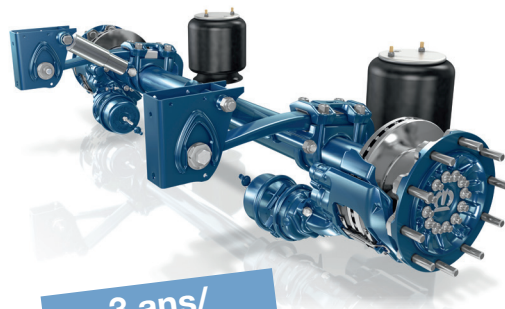


6 ans

KRONE Trailer Axle Reinforced – disque

Version 9 t optimisée pour

exigences et itinéraires de transport particuliers

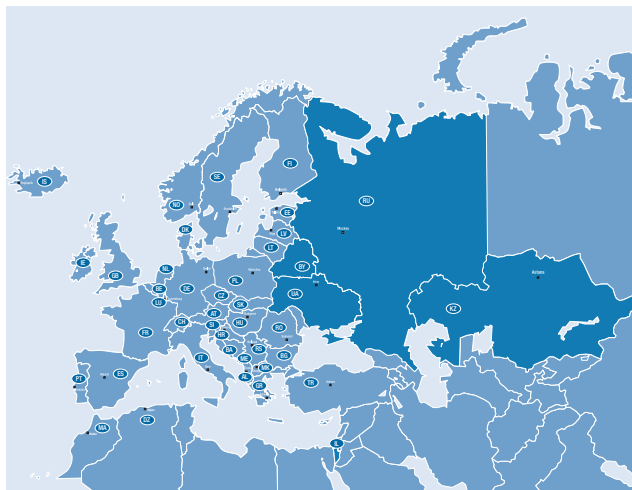


3 ans/
500 000 km



* Composants sujets à l'usure : Disques de frein, plaquettes de frein, silencieux, cylindre de frein, étrier de frein, dispositif de levage, membrane de suspension pneumatique, capteur ABS, roue polaire, amortisseur, roulement d'arbre à cames, timonerie de freinage, tambour de frein.

Zone d'utilisation Région 2 :



Israël
Biélorussie
Ukraine
Fédération de Russie
Kazakhstan

Montage préconisé Région 2

Région 2	Semi-remorque rideaux coulissants	Semi-remorque fourgon	Châssis de conteneur	Semi-remorque frigorifique	Semi-remorque frigorifique (suspension de viande)
KRONE Trailer Axle Standard (1)	O	O	O	O	–
KRONE Trailer Axle Reinforced	S	S	S	S	S

(1) = essieu KRONE standard, non disponible pour certaines zones d'utilisation.

S = préconisation standard pour les applications de transport sur route exigeant une version optimisée/renforcée.

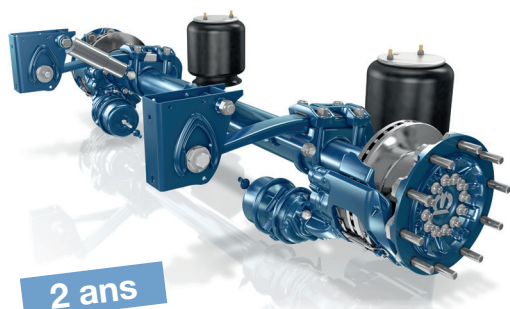
O = disponibilité optionnelle pour les remorques utilisées sur route.

– = variante non disponible pour cette région/cette version du véhicule.

KRONE Trailer Axle :

Extension de garantie sur tous les essieux à l'exclusion des composants concernés par l'usure*

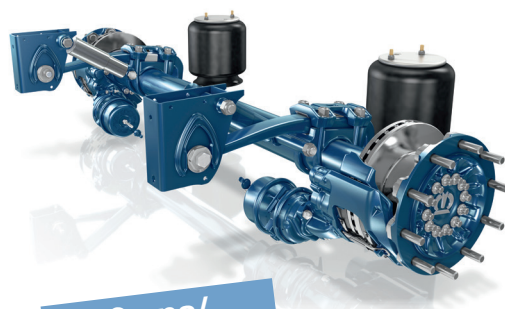
KRONE Trailer Axle Standard – disque et tambour
La base fiable en version 9 t
pour remorques endurantes utilisées sur route



2 ans



KRONE Trailer Axle Reinforced – disque
Version 9 t optimisée pour
exigences et itinéraires de transport particuliers



3 ans/
500 000 km

* Composants sujets à l'usure : Disques de frein, plaquettes de frein, silencieux, cylindre de frein, étrier de frein, dispositif de levage, membrane de suspension pneumatique, capteur ABS, roue polaire, amortisseur, roulement d'arbre à cames, timonerie de freinage, tambour de frein.

Composants concernés par l'usure*

Limitation nationale et durées de garantie ainsi que garantie de construction et de fabrication ci-dessus de 3 ans max. cependant à l'exclusion de l'usure naturelle comme motif de réclamation.

* Composants sujets à l'usure : Disques de frein, plaquettes de frein, silencieux, cylindre de frein, étrier de frein, dispositif de levage, membrane de suspension pneumatique, capteur ABS, roue polaire, amortisseur, roulement d'arbre à cames, timonerie de freinage, tambour de frein.

Conditions générales

Le respect intégral et la documentation des prescriptions d'entretien et de maintenance de l'essieu correspondant sont importants pour la garantie.

Pour la détermination du kilométrage précis, les indicateurs ABS, EBS et autres systèmes de mesure sont déterminants, dans la mesure où un enregistrement intégral du kilométrage total du véhicule est ainsi possible. L'indication d'un kilométrage erroné ou la manipulation d'appareils de mesure aboutit à l'annulation de la garantie.

Le fait de faire jouer la garantie ne la prolonge pas. Pour les pièces échangées dans le cadre de prestations de garantie, le délai de garantie s'élève à 6 mois, toutefois au moins le délai de garantie en cours.

IV. Réclamation au titre de la garantie

Un droit au titre de la garantie peut être demandé par l'envoi d'une demande de garantie KRONE à KRONE. La demande de garantie KRONE doit contenir les informations demandées ici. La demande de garantie KRONE peut être téléchargée à l'adresse www.krone-trailer.com.

Les éléments suivants doivent être joints à la demande de garantie KRONE :

- une copie des justificatifs de maintenance,
- les enregistrements EBS/ODR numériques (pour les réclamations concernant les unités de moyeu de roue),
- le protocole de mise au point de la puissance de freinage de l'ensemble routier et les enregistrements EBS/ODR numériques (pour les réclamations concernant les composants de freinage).

Un droit au titre de la garantie doit être demandé à KRONE immédiatement et au plus tard 2 semaines après identification du dommage. Les composants défectueux démontés doivent être conservés et ne doivent être éliminés qu'après accord explicite de KRONE.

Les coûts résultant d'une demande de garantie injustifiée peuvent être facturés par KRONE.